

Le bon usage des opioïdes : l'affaire de tous!

Le comité opioïdes interordres met en œuvre un plan stratégique multiaxial visant l'utilisation appropriée des opioïdes.

Le mésusage des opioïdes est un enjeu multifactoriel et complexe. Depuis plusieurs années, les ordres professionnels ont entrepris différentes démarches afin d'encadrer et d'influencer positivement les pratiques en matière d'évaluation et de traitement de la douleur (guide d'exercice, ateliers, formations, programme, etc.) et de réduction des méfaits (thérapies de remplacement, programme Alerte, etc.). Guidés par leurs missions respectives, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ont décidé d'unir leurs efforts afin de déterminer les actions, les outils et les ressources permettant de réduire le mésusage des opioïdes et d'améliorer les pratiques en matière d'approche de la douleur et d'utilisation sécuritaire des analgésiques opioïdes. Ces efforts concertés se traduiront également par l'élaboration d'un plan stratégique selon une vision commune.

Le comité opioïdes interordres collabore activement avec différents partenaires afin de partager les nombreuses initiatives mises en place pour favoriser les bonnes pratiques et pour contrer la surprescription des opioïdes.

Principes soutenus par le plan stratégique

- Sensibiliser et informer le public
- Encourager le rôle du patient partenaire
- Promouvoir et optimiser les pratiques professionnelles en matière d'usage sécuritaire des opioïdes, du traitement de la douleur aiguë et chronique et des troubles liés à l'usage des opioïdes
- Reconnaître que, selon le contexte clinique, les opioïdes constituent un bon choix de traitement, dans l'intérêt du patient
- Favoriser une approche attentionnée et une prise en charge efficace des patients aux prises avec un trouble lié à l'usage des opioïdes

Plan stratégique axé sur différents éléments d'intervention

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 Information et soutien | <ul style="list-style-type: none">• Collaborer à la mise en place de capsules d'information• Communiquer avec les patients et le public |
| 2 Normes de pratique | <ul style="list-style-type: none">• Partager les outils utiles à la réflexion clinique• Informer les membres des normes de pratique en vigueur (directives, lignes directrices) et des obligations qui s'y rattachent• Favoriser une approche interdisciplinaire, notamment pour le dépistage des troubles liés à l'usage des opioïdes |
| 3 Évaluation et surveillance | <ul style="list-style-type: none">• Encourager les prescripteurs à l'autoévaluation (pertinence de la médication, révision des profils d'ordonnance)• Identifier, évaluer et surveiller les indicateurs entourant les pratiques professionnelles à risque• Promouvoir et surveiller les programmes portant sur le traitement de substitution aux opioïdes• Développer des activités d'évaluation des habitudes d'ordonnance ou de distribution des opioïdes dans le cadre des visites d'inspection professionnelle |
| 4 Enseignement et éducation | <ul style="list-style-type: none">• Harmoniser les programmes d'enseignement universitaire à travers les différentes facultés• Encourager les initiatives de formation professionnelle continue répondant aux normes en vigueur |
| 5 Collaboration | <ul style="list-style-type: none">• Travailler en collaboration avec les réseaux national et provincial dans la diffusion des meilleures pratiques |

Écho des cliniciens sur le terrain



Les médecins, les pharmaciens, les dentistes et les infirmières doivent être épaulés dans leurs pratiques.

Les professionnels de la santé ont une responsabilité dans les troubles liés à l'usage des opioïdes. Il est tout indiqué qu'ils fassent alors partie des solutions.

Les normes de pratique doivent non seulement s'inspirer des lignes directrices, mais aussi faire place au jugement clinique.

Identifier un trouble lié à l'usage des opioïdes chez un patient engendre une situation inconfortable, sans solution simple.

À retenir



Les actions qui seront mises en œuvre ne visent pas à stigmatiser les professionnels qui prescrivent des opioïdes, mais bien à promouvoir des habitudes de prescription responsables et sécuritaires.

La priorité : s'assurer que les patients reçoivent les traitements requis par leur condition tout en évitant de créer une dépendance ou de contribuer au maintien de cette dépendance.

D'abord ne pas nuire!



Les professionnels ont une responsabilité et un rôle dans la recherche et la mise en place de solutions entourant le mésusage des opioïdes. Pour ce faire, ils doivent être sensibilisés et formés afin de trouver le juste équilibre entre, d'une part, le traitement de la douleur et, d'autre part, les risques liés à la prescription d'opioïdes.